

Volonté d'engagement et participation démocratique des jeunes

Déclaration du groupe Environnement et nature et du groupe des Associations

Nous nous exprimons devant vous en tant que conseillers, en tant que citoyens, et en tant que représentants d'organisations d'utilité publique qui ne défendent pas dans cette assemblée des intérêts sectoriels ou privés. Cet avis, répondant à la saisine du Premier ministre, traite d'un enjeu majeur. Le sujet de la participation démocratique des jeunes à la vie de la société est très vaste et surtout très profond : dès que l'on commence à le questionner, on voit qu'il touche au fonctionnement même de notre système démocratique, dans son entièreté. Face à cela et au temps contraint dont a disposé la Commission, le risque fort de survoler le sujet a été évité, en ne se limitant pas à la seule question de l'abstention des jeunes.

Nous souhaitons donc d'abord saluer la présidente de la commission temporaire, Claire Thoury qui a permis de faire vivre le débat. Nous saluons également le travail très conséquent fourni par les rapporteurs.e.s, Kenza Occansey et Manon Pisani, et leur qualité d'écoute. Enfin, nous tenons à remercier les citoyennes et citoyens pour leur contribution représentant une véritable valeur ajoutée à nos travaux. Ils ont contribué aussi à l'identité et au climat de cette commission temporaire.

Bien que fortement abstentionnistes aux élections, les jeunes sont un moteur de l'engagement dans notre société : L'INJEP nous apprend ainsi qu'ils sont 38 % à avoir adhéré à une association et 31 % à avoir réalisé des activités de bénévolat en 2020. La participation politique ne se résume pas aux urnes, elle est aussi partout ailleurs : engagement syndical et associatif, pétitions, manifestations, choix de consommation... La participation des jeunes prend donc de nouvelles formes, auxquelles des évolutions de notre système démocratique doivent répondre.

Rappelons-nous des manifestations pour le Climat ou de la pétition record qui les a précédés : ne seraient-ce pas des preuves en actes que la jeunesse est engagée ?

L'avis souligne que l'abstention n'est pas un phénomène qui touche toutes les jeunes européennes et pointe donc la spécificité française en la matière. Il décrit comment la société prend peu en compte les besoins des jeunes et ne se soucie que trop rarement de ce qu'ils ressentent ou ont besoin. Nombre d'entre eux ne se sentent pas assez légitimes, pas assez écoutés, et ressentent une frustration croissante face à des responsables politiques qui ne répondent pas aux enjeux sociaux et écologiques de fond. Cela peut se conjuguer avec des situations de discrimination, de parcours du combattant, de difficultés d'entrée dans la vie « active ». C'est une génération pour laquelle l'avenir semble parfois sombre et à qui l'on demande beaucoup, notamment d'assumer les choix de leurs aînés (changement climatique, inégalités, destruction des services publics et de la recherche publique, etc.) qui décident encore largement de leur avenir.

Entre infantilisation et autonomie forcée, les politiques de jeunesse mises en œuvre restent peu efficaces et participent à creuser la défiance que les jeunes ont envers les institutions. Il s'agit donc de repenser ces politiques : alors que l'on dénombre 1,5 million

de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, trop souvent, leurs aspirations ne sont pas prises en compte et l'absence d'un filet de sécurité les plonge dans une pauvreté qui n'est pas sans conséquences : elle met directement leur avenir et leurs possibilités d'émancipation en danger. Comme inscrit dans le marbre à l'entrée du CESE, « Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme », il s'agit donc de penser des politiques qui ne laissent aucun jeune de côté et permettent l'accès de tous et toutes aux mêmes droits et en particulier au droit à la participation citoyenne.

Cet avis, face à un diagnostic riche et radical par certains côtés, fait des préconisations intéressantes qui traitent l'ensemble du champ parcouru. Elles visent notamment une revitalisation de la démocratie par l'instauration d'une « pédagogie active » de la démocratie et le resserrement des liens entre les institutions et la jeunesse par des moyens diversifiés : dès le plus jeune âge, il s'agit d'approfondir l'apprentissage civique tout en l'associant aux pratiques de l'éducation populaire, qui sont un excellent levier pour poser les bases de la compréhension des pratiques démocratiques.

Elles explorent aussi des modalités de facilitation du processus électoral, et n'oublient pas de proposer des évolutions plus structurelles destinées à améliorer dans les instances la représentation des sensibilités existant dans le pays, ainsi que la « redevabilité » des élus. Il s'agit de garantir une meilleure représentation de la diversité sociale française dans les institutions, les organisations et les différents lieux de décisions, qui permettrait de renouer des liens entre les catégories éloignées de la vie publique et le bulletin de vote. Nous sommes convaincus qu'« il faut ressembler pour mieux représenter ».

L'avis propose ainsi des voies pour développer les référendums et les initiatives citoyennes et développer la participation locale afin de revitaliser la démocratie partout. La démocratie participative doit être développée, tant à l'échelon local que national, pour renforcer et enrichir la démocratie représentative.

Le groupe des associations et le groupe de l'environnement regrettent le manque de confiance de certains groupes qui a pu s'exprimer envers les jeunes, particulièrement en ce qui concerne le droit de vote à 16 ans et le droit d'accès aux dispositifs sociaux dès 18 ans. Sur ces deux sujets, aux côtés d'autres, nous avons ardemment défendu les préconisations 2 et 12 et nous sommes satisfaits que celles-ci apparaissent dans l'avis, malgré les dissensus qui les accompagnent.

Mais pour approfondir certaines recommandations dont on pressent les limites, il aurait sûrement fallu nettement plus de temps d'échanges, de maturation, et davantage d'auditions. C'est pourquoi nous regrettons que le Gouvernement n'ait saisi le CESE sur ce sujet pourtant crucial qu'en cette fin de quinquennat. Pourtant le Premier ministre mentionnait dans sa lettre que le fort taux d'abstention des jeunes lors des dernières élections était certes « particulièrement marquant » mais « malheureusement pas nouveau ». Pourquoi avoir tant attendu ? Les jeunes méritent mieux qu'une fenêtre d'opportunité pour que l'on s'intéresse à elles et eux.

En disant notre accord pour adopter ce texte, nous tenons à remercier la présidente et les rapporteurs, qui ont piloté cet avis sur un sujet hors-cadre et difficile. Et nous demandons que notre Conseil prenne date pour traiter plusieurs sujets soulevés au cours de nos travaux, dont les pistes esquissées en fin d'avis.